



DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P120_2020

Date : le 10 mars 2020

OBJET : Agrandissement de la déchetterie de Valognes (50700) – Acquisition de la parcelle ZD 231 appartenant à la commune de Valognes

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite acquérir, dans le cadre de la délocalisation récente de la station météorologique de Météo France sur Cherbourg, la parcelle jouxtant l'actuelle déchetterie de Valognes (50700) dans l'optique de son agrandissement.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZD n° 231 d'une contenance totale de 1 319 m², à ce jour de propriété communale.

L'acquisition de cette emprise foncière par la Communauté d'Agglomération du Cotentin permettrait en effet à sa Direction des Déchets Ménagers et Assimilés d'engager rapidement un programme de travaux permettant, dans un premier temps, de réorganiser et d'optimiser les flux de déchets collectés en bennes métalliques (gestion du bas de quai) puis, dans un second temps, d'améliorer la collecte des différents déchets pour lesquels il existe une contractualisation avec des Eco-organismes ou des associations de l'économie sociale et solidaire (Citéo, Eco-systèmes, Recylum, Fil et Terre, ...).

Cette parcelle est libre d'occupation et les négociations ont abouti à un accord sur un prix d'acquisition de vingt-et-un mille euros hors taxes (21 000,00 € HT) conformément à l'avis des Domaines.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_01 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche n° 98-3153 en date du 22 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique et établissement de servitudes,

Vu l'avis des Domaines en date du 15 novembre 2019,

Décide

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée section ZD numéro 231 d'une surface de 1 319 m² appartenant à la commune de Valognes, moyennant le prix de vingt-et-un mille euros hors taxes (21 000,00 € HT), les frais d'acte étant à la charge de l'établissement public communautaire,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur le budget principal ligne de crédit 78831 nature 2111,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Louis Valentin'.

Jean-Louis VALENTIN